



Université Matej Bel

Politiques économiques approfondies :

Les théories des politiques de l'emploi et leurs applications dans l'Union Européenne

Sommaire

I. Introduction

II. Les théories des politiques de l'emploi

1. La théorie de l'offre
2. La théorie de la demande
3. Les autres théories

III. Leurs applications dans l'Union européenne

1. En France
2. Dans les autres pays
3. L'action déterminante de la BCE (contrôle de l'inflation)

IV. Conclusion

V. Bibliographie

I. Introduction

Les politiques économiques regroupent toutes les interventions économiques menées par les administrations publiques. On entend par administrations publiques l'État, les collectivités territoriales, la Banque Centrale européenne. Ces interventions économiques peuvent orienter l'économie soit à court terme dans le cas des politiques conjoncturelles soit à moyen ou long terme

pour les politiques structurelles. Cela dépend de l'échéance de leurs applications et des décisions politiques. De ce fait, les politiques économiques contemporaines visent à remédier aux échecs du marché et à limiter les perturbations introduites par l'État. En effet si le marché pour un bien n'existe pas, si quelque chose empêche des échanges mutuellement profitables, ou bien si un défaut d'information conduit à des équilibres non-optimaux, les politiques économiques sont des outils mis à la disposition des gouvernements pour trouver des solutions à ces problèmes. D'autre part, elles ont pour but d'éviter les déséquilibres économiques qui provoquent la non-efficacité et la non-optimalité du système économique. C'est pourquoi, elles permettent d'effectuer des redistributions face à un équilibre considéré comme trop inéquitable ou bien elles peuvent favoriser certaines catégories sociales ou encore, elles peuvent faire en sorte que l'action de l'État favorise les initiatives des autres agents économiques comme la stabilité juridique et fiscale par exemple. Il paraît évident que les politiques économiques ne sont que des outils construits par les économistes et mis à disposition des responsables politiques. On peut décliner les politiques économiques suivant les objectifs que l'on se fixe : la « policy mix », la politique budgétaire, la politique bancaire, la politique de rigueur,..., et les politiques de l'emploi.

Je me suis intéressé ici aux théories des politiques de l'emploi et leurs applications dans l'Union Européenne. On entend par politique de l'emploi, l'ensemble des mesures mises en place par les pouvoirs publics visant à agir sur l'emploi, et en particulier à lutter contre le chômage. Autrement dit, les politiques de l'emploi sont « l'ensemble des interventions publiques sur le marché du travail, visant à en améliorer le fonctionnement et à diminuer les déséquilibres qui peuvent y apparaître » (Gautié 1993). Il s'agit ici, avec cette définition, d'insister sur le fait que les politiques de l'emploi agissent seulement sur le marché du travail et non pas sur les différents marchés de biens et de services, ou sur les marchés financiers. En ce sens, c'est bien l'action publique, étatique qui met en place ces politiques afin de résoudre les déséquilibres sur le marché du travail. Ces déséquilibres sur le marché du travail sont les moteurs des théories des politiques de l'emploi. Il peut y avoir un déséquilibre de l'offre, de la demande, ou un problème de chômage trop important qui génère un dysfonctionnement des principes du marché de travail. Alors le premier principe de ces politiques de l'emploi est de rendre fonctionnel le marché du travail. On parle ici de la circulation des flux économiques (offre et demande) comme condition de l'équilibre sur le marché. Le deuxième principe est de réduire les effets liés aux déséquilibres présents sur le marché du travail comme le chômage par exemple.

Alors, quelles sont les différentes théories des politiques de l'emploi ? Le débat entre les économistes néoclassiques et interventionnistes est toujours présent. On distingue en générale, trois catégories de théories, celles portant sur l'offre de travail, puis celles portant sur la demande de travail et enfin celle qui s'appuient sur le chômage. Et puis quelles ont été leurs applications dans l'Union Européenne ? On insistera sur le cas de la France puis nous observerons ce qui se passe au niveau européen, et enfin nous verrons si la politique de la Banque Centrale Européenne a des effets en matière d'emploi.

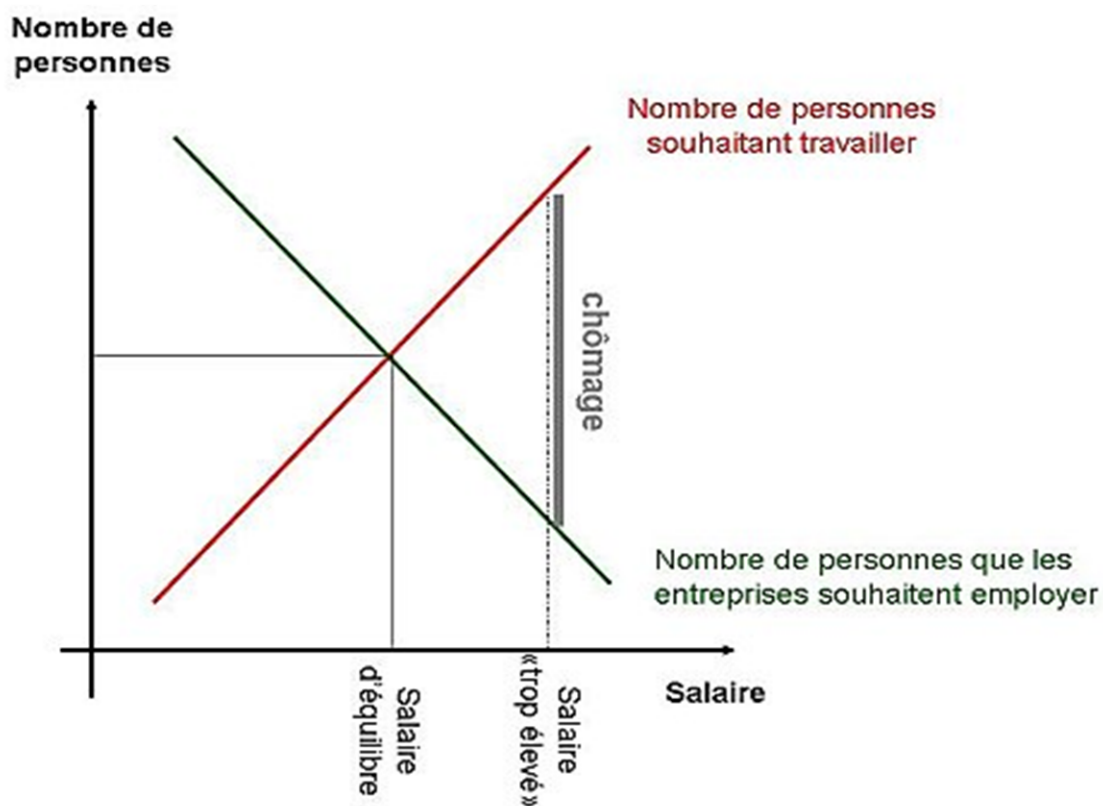
II. Les théories des politiques de l'emploi

Généralement d'un point de vue théorique, on distingue trois catégories de politique de l'emploi : la politique de l'offre, de la demande et les autres politiques qui ciblent leurs actions sur le chômage. Il s'agit ici d'en expliquer les tenants et les aboutissants sur le marché du travail.

1. La théorie de l'offre

La première théorie des politiques de l'emploi que nous allons voir est la théorie de l'offre de travail. Elle porte principalement sur les mécanismes de fonctionnement du marché du travail. Selon cette théorie, il faut soutenir l'offre en rendant le marché du travail plus efficace et plus fluide. Les théories de l'offre sont soutenues par les économistes libéraux, classiques et néoclassiques. En ce sens, l'optimalité de chaque marché passe par un état de concurrence pure et parfaite. Jean Baptiste SAY (économiste français, 1767-1832) disait que « l'offre crée sa propre demande, ainsi les crises et les déséquilibres économiques n'ont aucune raison d'exister ». Or, on constate que ceci n'est pas vrai et que chaque marché est soumis à la loi de l'offre et de la demande. C'est pourquoi, selon eux, les déséquilibres sont dus aux actions des pouvoirs publics qui entravent le fonctionnement du marché du travail car cela perturbe la rencontre naturelle de l'offre et de la demande de travail. En ce sens, les théories des politiques de l'emploi, qui soutiennent l'offre et qui constatent des déséquilibre latents du marché du travail, proposent deux manières d'agir pour permettre au marché de fonctionner naturellement : la concurrence et la compétitivité.

La concurrence pure et parfaite doit permettre un fonctionnement optimal à la fois de l'appareil productif et de la demande de travail. C'est pourquoi l'aspect majeur de la théorie libérale est que le prix du travail doit s'établir à un niveau qui égalise l'offre et la demande de travail.



On constate avec ce graphique que la flexibilité des salaires caractérise bien les théories libérales de l'emploi. Il semble même que cette flexibilité serait une des meilleures réponses au déséquilibre du marché du travail à savoir le chômage. En effet, la réduction des salaires va entraîner une diminution de l'offre de main d'œuvre d'un côté car moins de personnes seront prêtes à travailler avec un salaire inférieur et d'un autre côté cela va entraîner une restructuration de l'appareil productif car les entrepreneurs (la demande) vont préférer substituer du travail au capital,

la travail étant moins cher, et en ce sens vont préférer employer plus de salariés pour les mêmes tâches. En plus de la flexibilité totale du taux des salaires, l'équilibre en concurrence pure et parfaite reconnaît la rationalité des acteurs, la décentralisation des décisions.

Les théories libérales des politiques de l'emploi s'appuient aussi sur le concept de compétitivité pour résoudre les déséquilibres du marché du travail. Cette compétitivité, au sens libéral, repose sur l'allègement de la protection de l'emploi et sur la formation. Le but étant d'améliorer la fluidité des mécanismes du marché du travail.

En ce qui concerne l'allègement de la protection de l'emploi, les politiques de l'emploi mettent en avant la flexibilité. Cette flexibilité peut prendre différentes formes : les variations de salaire vue précédemment, les variations des quantités qui passent par une modulation du temps de travail ou la mise en place de marché externe comme l'intérim par exemple, les variations des qualités, appelées aussi flexibilité interne, qui prévoit plus d'importance à la polyvalence et les variations d'externalisation, appelées flexibilité externe, qui cherchent à développer la sous-traitance ou l'« outsourcing ». On constate que ces efforts sont mis en place pour faciliter les démarches administratives des entreprises. Ces entreprises, qui sont le moteur du marché du travail pour les libéraux, mettent en avant les charges et les coûts que représentent les salariés. C'est pourquoi les politiques de l'emploi prévoient un allègement des coûts de licenciement et la création de nouveaux contrats permettant une plus grande flexibilité afin de répondre le plus rapidement aux besoins du marché. Dans ces nouveaux contrats, on trouve les contrats à temps partiel, les contrats à durée déterminée, les contrats en intérim.

En ce qui concerne la formation, on en distingue deux types : la formation en amont du chômage et celle en aval. La formation en amont est celle qui doit s'orienter sur l'avenir car elle a pour objectif d'entretenir les compétences de l'employé et d'ajuster ses compétences au processus de production adopté dans l'entreprise. En ce sens, elle doit prévoir les besoins actuels et futurs de l'entreprise ou du marché afin d'y répondre dans le plus bref délais. On voit ici la logique à la fois concurrentielle car il faut être toujours en avance sur ces concurrents et compétitive car le déséquilibre créé peut être résolu par une population active spécialisée dans des secteurs de croissance. Ce type de formation peut être dispensé au sein des entreprises ou au sein des administrations publiques ou privées. Les politiques mises en place par les pouvoirs publics vont être d'ordre financières, comme une réduction des charges salariales par exemple, car elles vont aider les entreprises à s'inscrire dans un processus de formation continue des salariés et, ou d'embauche de personnes en contrat d'apprentissage. En revanche la formation en aval du chômage doit permettre la réinsertion des salariés concernés dans le processus productif. Elle est peut être organisée par les services publics de l'emploi et elle peut prendre différentes formes : la formation scolaire pure, la formation en alternance, la formation professionnelle dans le public par le biais d'un emploi temporaire, la formation professionnelle dans le privé par le biais d'un emploi temporaire subventionné. Comme ces formations concernent des chômeurs, leur objectif est alors de réadapter leurs compétences aux besoins des entreprises et du marché du travail afin d'éviter que leur capital humain antérieur ne se déprécie trop en raison du temps passé au chômage. Le chômage est un des déséquilibres présent sur le marché du travail et la formation permet de retrouver l'équilibre, la situation optimale et efficace.

On observe que la souplesse est exigée au niveau de la population active, car dans la théorie libérale des politiques de l'emploi, seule la flexibilité de la population active et des prix ou des salaires permettent d'atteindre l'optimalité du marché.

Même si les théories libérales sont basées principalement sur le rapport prix/quantité, on constate ici que cette théorie du marché du travail remet en cause l'action publique en faveur du salaire minimum.

2. La théorie de la demande

La seconde théorie des politiques de l'emploi que nous allons voir est la théorie de la

demande de travail. Il s'agit des théories keynésiennes ou d'inspiration keynésienne. John Maynard KEYNES (économiste britannique, 1883-1946) accepte le premier constat néoclassique qui prévoit que la demande de travail par les entreprises se fixe en fonction du taux de salaire directement liés à la productivité marginale mais rejette le second constat qui prévoit que l'offre de travail des individus se fixe en fonction d'un taux de salaire dont l'utilité compense la désutilité marginale du travail. C'est pourquoi, selon Keynes, le salaire est un revenu plus qu'un coût ou un prix et c'est le niveau d'emploi qui détermine le salaire - et non l'inverse comme le préconise les néoclassiques - il s'intéresse au marché de l'emploi plus qu'à celui du travail. En ce sens on peut dire que ce n'est plus le travailleur qui se trouve dans la position de force de l'offreur mais l'employeur.

Cette théorie va chercher à soutenir la demande, c'est à dire que l'on va aider la population active à s'inscrire dans un processus, dans une dynamique pour améliorer les conditions d'optimalité du marché du travail. Les politiques de l'emploi en vers la demande, au sens keynésien, vont regrouper trois politiques : une politique fiscale et sociale, une politique de création monétaire et une politique d'investissements publics. On retrouve ici les caractéristiques des politiques de relance keynésiennes fondées sur la demande effective et les anticipations des agents.

- La politique fiscale et sociale permet une meilleure redistribution des revenus en faveur des couches les moins favorisées car celles qui ont une propension marginale à consommer plus forte. En effet, on constate que c'est cette partie de la population qui consomment la plus grande partie de leur revenu. On attend de cette partie de la population qu'elle augmente leur consommation afin de créer un choc au niveau de l'offre de production qui entraînera une augmentation de la demande de travail.

- La politique de création monétaire qui passe notamment par une diminution des taux d'intérêt, permettra de favoriser l'investissement. L'effet escompté est une augmentation de la demande des crédits auprès des institutions financières afin d'entraîner une augmentation de l'investissement dans le secteur privé. Il devrait en résulter une création d'emploi plus ou moins massive selon la quantité de monnaie créée et la réactivité des agents.

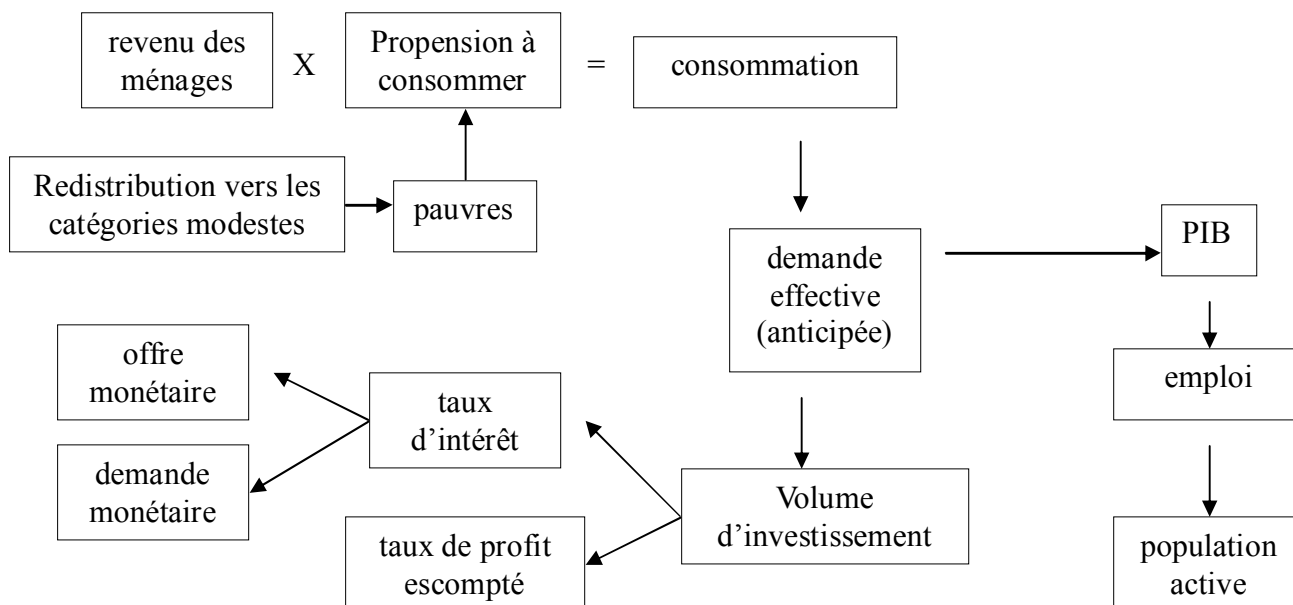
- La politique d'investissement publics, qui passe par l'amélioration et la rénovation des infrastructures publiques, sera susceptible d'augmenter l'offre de travail et d'absorber directement une partie des chômeurs afin de stimuler tant la consommation globale via leurs salaires que l'investissement. On parle ici de la politique des « grands travaux » qui a lieu dans des secteurs comme le transport, la santé, l'éducation.

D'après ces politiques qui forment un sous-ensemble des politiques de l'emploi, on observe apparaître les mécanismes de la demande effective comme le multiplicateur keynésien par exemple.

Keynes veut ainsi montrer que le marché, livré à lui-même, n'est pas forcément capable d'aboutir à l'optimum ; c'est en particulier le cas sur la question sensible du chômage.

« L'hypothèse que les variations de l'emploi dépendent uniquement des variations de la demande effective (mesurée en unités de salaire), hypothèse sur laquelle nous avons fondé jusqu'ici notre raisonnement, n'a donc que la valeur d'une première approximation, lorsqu'on admet qu'il y a plus d'une manière de dépenser un accroissement de revenu. La répartition prévue d'un accroissement de demande globale entre les diverses marchandises peut en effet influencer grandement sur le volume de l'emploi. », Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie (1936), John Maynard KEYNES.

Le multiplicateur keynésien



Keynes raisonne sur une dynamique, sur des flux de biens et de monnaie, là où les néoclassiques étudient des situations statiques, où les agents disposent de stocks donnés comme les « dotations initiales ». Toutes ses analyses visent donc à légitimer l'intervention économique de l'État et pour lui, cette intervention est un supplétif indispensable à l'initiative privée.

3. Les autres théories

Généralement le débat sur les politiques économiques est ciblé sur l'opposition entre les libéraux néoclassiques et les keynésiens. Cependant, certaines options sont proposées et ce sera l'objet de cette troisième partie. Premièrement, nous verrons la théorie de la réduction du temps de travail. Ensuite, nous verrons la théorie de la réduction de la population active prônée par Thomas MALTHUS (économiste britannique, 1766-1834).

Cette première théorie de la politique de l'emploi consiste en l'extension du partage du temps de travail par le biais du temps partiel et de la réduction du temps de travail. Elle concerne aussi bien l'emploi privé que public. Le raisonnement de cette théorie de la politique de l'emploi est élémentaire : si l'économie a besoin de 1000 heures de travail dans le mois, on peut l'atteindre avec 100 salariés travaillant chacun 10 heures ou bien avec 200 salariés travaillant chacun 5 heures. Le partage du temps de travail créerait ainsi de l'emploi très facilement. Cette théorie s'appuie sur deux principes, soit on favorise les emplois à temps partiel soit on favorise la réduction collective du temps de travail. Dans le premier cas, il s'agit de prévoir une grande souplesse tant au niveau salariale qu'au horaire au moment des négociations entre l'employeur et l'employé. C'est pourquoi il faut repenser les contrats de travail en y ajoutant plus d'individualité. Dans le second cas, cette politique prévoit une nouvelle négociation du temps de travail au niveau national ou sectoriel. Il est toutefois certain qu'une réduction collective du temps de travail empêche, dans le cadre de la loi, le retour à une situation antérieure de durée de travail, ce qui se manifeste par les heures « supplémentaires » soumises à des majorations salariales. Partager le travail implique dès lors de choisir la voie convenant à la fois aux désirs des employeurs qu'aux préférences des salariés, ce qui n'est pas sans difficulté.

En revanche, la théorie malthusienne insiste sur la réduction de la population active comme

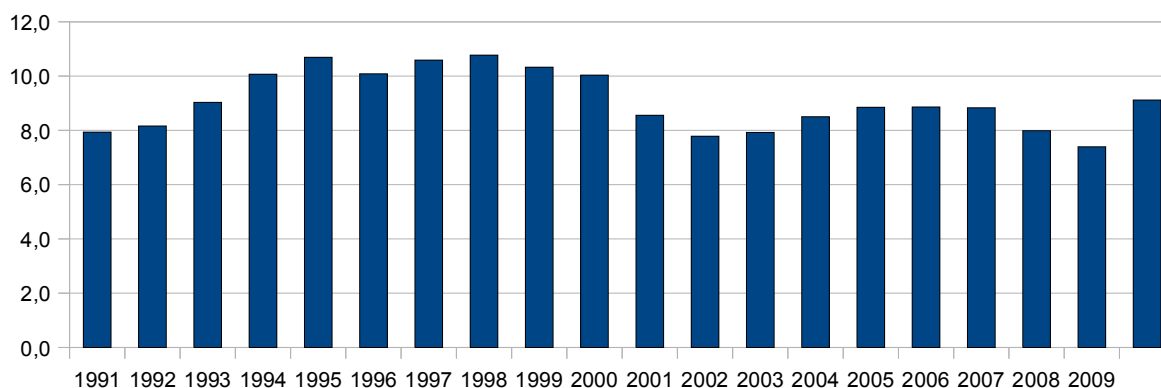
solution aux déséquilibres du marché du travail. La réduction de la population active occupée passe par l'allongement des études, le financement des pré-retraites, l'abaissement de l'âge de la retraite par exemple. Le but est de réduire l'offre de travail pour répondre à la demande. Il paraît évident que cette théorie n'est pas soutenable sur le long terme et qu'elle impose deux conditions : un chômage très important et une demande de travail de la part des entreprises très performante. Selon Malthus, l'offre ne crée pas forcément la demande, le niveau de la production et celui de la demande ne sont pas nécessairement identiques. Un recul de la demande est donc possible avant une baisse de production ce qui provoquera un recul de l'activité économique. Malthus est un des premiers économistes à tenter de théoriser les crises dites de surproduction. En ce sens, le chômage est une sorte de crise de surproduction et seul une réduction de la demande en amont peut éviter ce déséquilibre.

III. Leurs applications dans l'Union européenne

Dans cette seconde partie, nous allons observer les applications de ces théories des politiques de l'emploi en France et dans les autres pays de l'Union Européenne.

1. En France

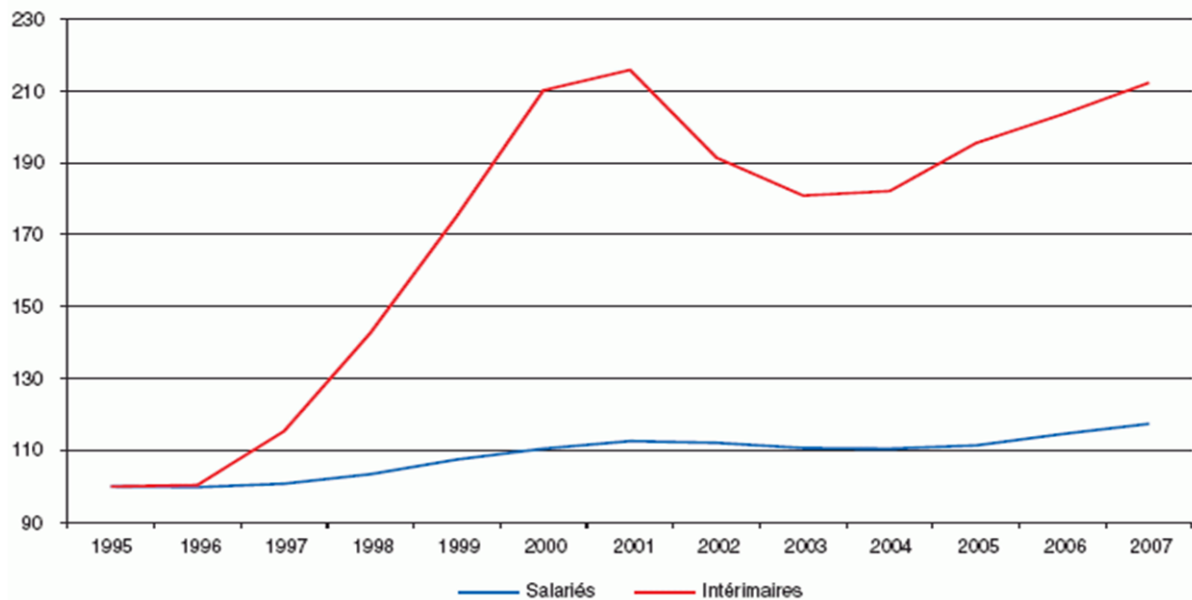
Taux de chômage en France
Source : INSEE



Nous allons étudier dans cette partie le cas de la France en matière de politiques de l'emploi. En effet la France est confrontée depuis les années 1970, date des chocs pétroliers qui transformèrent la mondialisation en globalisation, à une grave crise de l'emploi, et à une aggravation sans précédent du chômage. Tous les gouvernements de la V^{ème} République qui se sont succédés ne sont pas restés inactifs devant ces difficultés. D'importantes mesures ont été prises au cours des vingt dernières années tant pour stimuler l'emploi, que pour limiter la progression de la population active. L'ensemble de ces interventions publiques constitue ce qu'il est convenu d'appeler, la politique de l'emploi. Historiquement, les politiques de l'emploi ne sont pas nées avec les crises. Ses grands moyens actuels d'intervention ont tous été institués entre 1962 et 1967 alors que l'économie française connaissait le plein-emploi : le FNE (Fonds national de l'emploi) en 1963, l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes) en 1966 et l'ANPE en 1967. Quant au système paritaire d'indemnisation du chômage il avait été mis en place en 1958. Les années soixante-dix et quatre-vingt ont connu peu d'innovations institutionnelles et la politique de l'emploi repose aujourd'hui sur la création d'une nouvelle institution : le Pôle Emploi. Cela résulte de la jonction d'organismes spécialisés : l'UNEDIC pour l'indemnisation du chômage, et l'ANPE pour l'aide à l'insertion des chômeurs. On observe que la politique de l'emploi se concentre sur trois domaines : la baisse du coût du travail, l'abaissement de la durée légale du temps de travail et des actions spécifiques concernant certaines catégories de la population active.

Ces politiques visent à restaurer la compétitivité de l'économie française en réduisant les charges sociales portant sur les salaires. Cela passe par des crédits d'impôt ou exonérations fiscales accordés aux entreprises et aux ménages désireux d'employer du personnel, mais aussi par la création de nouveaux contrats de travail plus flexibles et moins coûteux en terme de licenciement par exemple. La part des contrats intérimaires par rapport aux CDI et CDD (respectivement contrat à durée indéterminée et contrat à durée déterminée) en France a considérablement augmenté. L'objectif principal de ces actions est de rendre l'embauche et les salaires plus supportables pour les employeurs. Ces avantages ont pour but d'inciter les entreprises et les ménages à employer plus et à moindre coût. On retrouve ici l'inspiration libérale qui considère que les salaires sont un coût dans le processus de production et que la stimulation de l'offre de travail par les entreprises est condition de la stimulation du marché du travail.

Evolution de l'emploi salarié et de l'emploi intérimaire
(base 100 en 1995)



En ce concerne allègement du temps de travail, en France en 2000, le gouvernement Jospin a mis en place la réforme des 35 heures. Cela fixe la durée légale du temps de travail salarié à temps plein à 35 heures par semaine, en moyenne annuelle, au lieu de 39 heures précédemment, en contrepartie d'une plus grande flexibilité des horaires. Cette mesure s'inscrit dans la continuité des lois de réduction de la durée légale du travail, notamment la mise en place des 40 heures par les Accords Matignon en juin 1936, qui ont participé à la longue histoire de la réduction du temps de travail qui, depuis le XIXe siècle, caractérise l'ensemble des économies développées. Inspirée d'une logique du « partage du travail », la loi sur les 35 heures visait essentiellement à susciter des créations d'emplois. Selon le programme du Parti socialiste, la réforme devait ainsi créer 700000 emplois. Ses effets réels sur l'économie sont, toutefois, l'objet d'un large débat, à la fois parmi les économistes et dans le monde politique. C'est pourquoi depuis 2007, les politiques de l'emploi favorisent l'allongement du temps de travail par le subventionnement des heures supplémentaires. Outre le fait qu'elles soient payées plus chère, les salariés et, ou les entreprises peuvent bénéficier d'exonérations d'impôts.

Enfin, le troisième pilier de ces politiques concerne les actions spécifiques menées sur des catégories de la population active. Ces actions sont par ce tableau. On y retrouve toutes les politiques de l'emploi présentes en France. On observe que certaines politiques ciblent certaines catégories de la population active comme les jeunes de moins de 26 ans et les seniors par exemple.

Principaux dispositifs spécifiques de politique d'emploi

en milliers r : données révisées. (1) : y compris les reconductions. (2) : données CVS. (3) : chômeurs de longue durée. Champ : France métropolitaine. Sources : ASP ; Dares ; DGEFP ; Insee ; Pôle Emploi.				
	Entrées en dispositif (1)		Stocks de bénéficiaires en fin d'année (2)	
	2007 (r)	2008	2007 (r)	2008
Emploi marchand aidé	779	695	1128	1 042
dont :				
exonérations et primes à l'embauche de jeunes	94	0	136	59
exonérations et primes à l'embauche de CLD (3)	67	59	89	66
aide à la création d'entreprises	111	111	114	119
contrats en alternance	439	459	619	632
accompagnement des restructurations	4	5	19	13
Emploi non marchand aidé	364	276	248	185
dont :				
Contrat d'Avenir	113	106	88	78
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi	248	169	150	102
Formation des demandeurs d'emploi	567	570	237	239
dont :				
stages de formation	492	494	225	225
prévention du chômage de longue durée	75	76	12	14
Retraits d'activité	151	112	512	457
Préretraites totales	4	2	48	24
Dispenses de recherche d'emploi	146	110	406	434
Total	1 862	1 654	2 125	1 923

2. Dans les autres pays

Après avoir vu les différentes politiques de l'emploi mises en place par la France, interrelations nous aux actions menées au niveau européen. On constate que d'un point de vue juridique, l'Union Européenne possède des lois qui établissent les fondements des politiques sociales et de l'emploi. Dans les articles 2, 3, 13, 125 à 130, 136 à 148 (2, 3, 6A, 109N à 109S, 117 à 125) du traité CE et dans l'article 56 du traité CECA, les objectifs sont la promotion de l'emploi, l'amélioration des conditions de vie et de travail, l'amélioration du dialogue social, la protection sociale adéquate, le développement des ressources humaines propres à assurer un niveau d'emploi élevé et durable, et lutte contre l'exclusion. Depuis la création de la Communauté, le Parlement Européen a pris une part très active au développement de la politique sociale et de l'emploi. L'objectif du Parlement a toujours été de combattre le chômage, d'améliorer les conditions de travail, d'améliorer les conditions de vie des personnes défavorisées et exclues de la société, des personnes âgées, des enfants, des handicapés et des travailleurs migrants et d'assurer l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Prenons l'exemple de l'Allemagne. On constate que pour faire face à la fois au marché intérieur et extérieur, l'Allemagne tente de stimuler l'offre de travail des entreprises. En effet, le milieu des années 1990 a été caractérisé par l'effort de rectifier la compétitivité de coût de la sociétés, qui avaient été négativement affectées par l'impact de réunification et les réalignements successifs du Deutschmark. Dans un contexte où le pouvoir syndical s'affaiblissait - ce que l'on peut expliquer par une augmentation du chômage, par la faible présence de syndicats à l'Est et par l'importance de la compétitivité – on observe une déréglementation des conventions collectives qui avaient un impact majeur dans un pays où il n'y a aucun salaire minimal légal. C'est la raison pourquoi le pouvoir d'achat, pendant quelques années, a eu tendance à diminuer ce qui a affecter le développement inférieur. Ces événements ont commencé à affecter la demande intérieure et donc la croissance, mais jusqu'à la fin des années 1990 on constate seulement un rétablissement modéré de compétitivité de coût de société et des profits.

D'un point de vue plus général, on remarque que tous les pays européens sont en pleine réforme afin d'appliquer leurs propres politiques de l'emploi. Par rapport au contexte international de mondialisation, il apparaît évident que ces politiques stimulent le marché du travail en agissant du coté des employeurs. En effet, la plupart des mesures qui sont appliquées soit sur l'offre soit sur la demande de travail cherche à rendre l'embauche et le licenciement plus simple. En ce qui concerne les politiques de réduction de la population active, on constate en Allemagne, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas que ce sont les femmes qui sont exclues du marché du travail par diverses méthodes comme la rentrée tardive des enfants à l'école primaire, la réduction du nombre de crèches par exemple.

Table 1. Indicators of employment performances

	France	Germany	Sweden	United Kingdom
Employment 1991-2005	109.6	100.3	96.1	109.9
Unemployment rate				
1991	9.5	4.9	3.1	8.8
2005	9.9	9.1	5.8	4.8
variation	0.4	4.2	2.9	- 4.0
Employment rate				
1991	60.2	69.3	81.5	70.0
2005	62.0	68.0	73.4	72.3
variation	1.8	- 1.3	- 8.1	2.3
Annual rate of growth 1991-2005	1.9	1.4	2.3	2.7
Total working hours	0.0	- 7.1	- 1.4	4.2

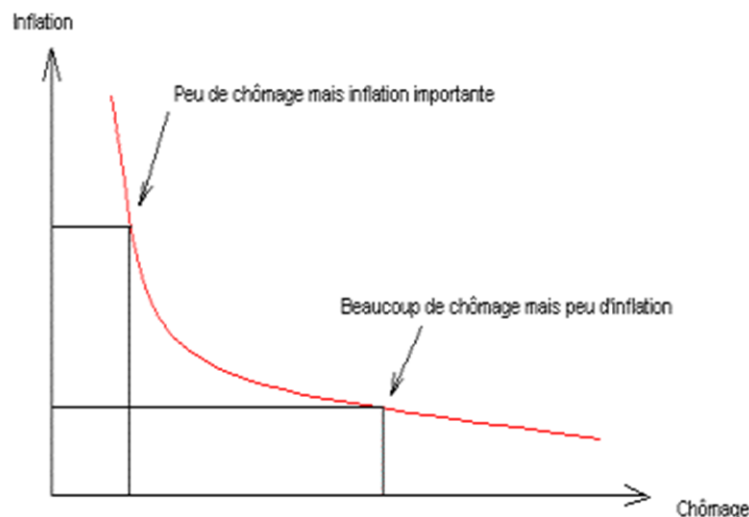
Source: OECD

3. L'action déterminante de la BCE (contrôle de l'inflation)

Enfin, nous allons étudier le comportement de la Banque Centrale Européenne car il semble qu'elle joue un rôle « malgré elle » dans les politiques de l'emploi. En effet, certaines théories prévoient d'utiliser l'inflation comme instrument de création d'emploi. L'inflation est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie matérialisée par une augmentation générale et durable des prix. En ce sens, elle pénalise les détenteurs de monnaie, les créanciers, et les agents victime de « l'illusion monétaire » car leur perte de pouvoir d'achat est masquée par une hausse nominal du revenu. On peut en déduire que l'inflation peut réduire les revenus du travail. Deux raisons permettent de justifier cette idée : les revenus des salariés sont très généralement perçus après l'exécution du travail, ce qui fait du travailleur un créancier ; or l'inflation est défavorable au créancier et leur montant est souvent fixé à l'avance pour plusieurs périodes successives. Alors, en l'absence de mécanisme compensateur qui rehausse la somme à verser, le pouvoir d'achat du travailleur est réduit. Cela impacte le marché du travail car la baisse du coût réel de la main-d'œuvre ouvre de nouvelles possibilités de production, ce qui entraîne une baisse du chômage.

Cependant, même si cette théorie est critiquable, elle a porté ces fruits dans les années 1960, elle ne peut pas être expérimentée de nouveau car elle place l'inflation au cœur de son système tout comme la Banque Centrale Européenne. En plus, une des missions de la BCE est de maîtriser le niveau d'inflation aux alentours de 2%. Or cette mesure la laisserait augmenter au delà de ce niveau ce qui ne serait plus acceptable pour la BCE et la politique libérale de l'Union Européenne. De plus, lorsque la baisse de pouvoir d'achat des agents devient sensible, ils exigent des corrections. Cela ne va pas sans difficultés car les relations sociales se dégradent (grèves, ...), et parfois les mécanismes d'indexation nourrissent eux même l'inflation. Le risque d'hyperinflation est trop fort.

Ainsi, on retrouve la théorie néo-keynésienne qui prévoit que la réduction du coût réel de la main-d'œuvre est une des raisons expliquant une corrélation négative entre inflation et chômage, illustrée par la courbe de Phillips.



IV. Conclusion

Il est évident qu'il existe d'autres théories mais celles-ci sont les principales et elles permettent une réelle comparaisons entre les pays. L'opposition qu'il y a entre les libéraux et les interventionnistes renforce l'importance des choix faits par les hommes politiques. Alors, y a t-il des politiques qui fonctionnent mieux que d'autres ? On constate que la formation ne permet pas de manière générale d'adapter les chômeurs à l'emploi. Pour les politiques ayant comme objectif la sécurité, seules les allocations chômage induisent clairement un sentiment de sécurité chez les employés. Puis, les politiques s'appuyant sur une logique d'incitation du côté de l'offre de travail fonctionnent généralement bien pour ce qui est du retrait de l'activité et du retour à l'emploi par les moyens non financiers. Enfin, sur l'ensemble des politiques visant la demande, les subventions aux entreprises ciblées sur les chômeurs et les subventions à la création d'entreprises sont les plus efficaces pour réinsérer une certaine catégorie de la population. Cependant, leurs effets sur l'emploi total et le chômage sont nuls en raison d'un effet massif de déplacement, de sorte que les seules les subventions générales accordées selon les caractéristiques de l'emploi permettent véritablement de jouer sur le niveau de long terme du chômage et de l'emploi.

De plus, je ne pense pas que l'on puisse affirmer que certaines théories soient bonnes ou mauvaise, même si on peut les juger et les critiquer, car seule la situation économique, politique et sociale nationale et parfois internationale détermine les conditions du marché, le processus de production et le comportement des agents. C'est pourquoi historiquement on constate que le modèle de création d'emploi suite à une augmentation de l'inflation à bien fonctionner durant la période des « Trente glorieuses ». Puis, à partir des années 1980, on a assisté à un retour des théories néolibérales dans quasiment tous les secteurs. Aujourd'hui on peut constater l'inefficacité de ces politiques car le niveau de chômage n'a pas diminué et les conditions de travail (précarité, type de contrats, ...) ne se sont pas améliorées, au contraire. Le contexte international actuelle ne peut pas permettre de résoudre les déséquilibre du marché du travail.

Alors serait-il temps d'essayer d'autres politiques de l'emploi qui mettent plutôt en avant les conditions de travail et de vie des travailleurs ?

V. Bibliographie

- « JOAN ROBINSON et la politique de l'emploi, d'hier à aujourd'hui », de **Andrée KARTCHEVSKY** Université de Valenciennes et **Muriel MAILLEFERT** Université de Lille III, publié dans *Innovations, Cahiers d'économie de l'innovation* n°14, 2001-2, pp.121-138.
- « Case management services for jobseekers. International comparisons: Sweden, the Netherlands and the United Kingdom », de **Nathalie GEORGES**, **Nicolas GRIVEL**, **Dominique MEDA**, publié dans *Document de travail du Centre d'Étude de l'Emploi*, mars 2009.
- « Plein emploi », rapport de **Jean PISANI-FERRY**, publié dans *Conseil d'analyse économique*, mai 2000.
- « Quinze ans de politique de l'emploi », de **Gérard CORNILLEAU**, **Pierre MARIONI**, **Brigitte ROGUET**, publié dans *Revue de l'OFCE*. N°31, 1990.
- « Trajectoires d'emploi précaire et formation continue », de **Coralie PEREZ** et **Gwenaëlle THOMAS**, publié dans *ÉCONOMIE ET STATISTIQUE* N° 388-389, 2005.
- « Le marché du travail ; Un panorama des théories économiques, de l'orthodoxie aux hétérodoxies », de **Christian BIALÈS** (universitaire, professeur d'économie et de gestion à Montpellier).
- « L'emploi au sortir de la récession..., Renforcer l'accompagnement des transitions professionnelles », de **Henri ROUILLEAULT**, publié pour *INSEE* 19/11/2009.
- « Economic and Employment Policies and Performances in Four European Countries : France, Germany, Sweden, the United Kingdom », de **Iain BEGG** (European Institute, LES), **Odile CHAGNY** (CAS), **Jacky FAYOLLE** (IRES), **Michel HUSSON** (IRES), **Florence LEFRESNE** (IRES), publié pour *l'IRES*, août 2007.
- « Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie », de **John Maynard KEYNES**, publié en 1936.
- www.insee.fr
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home>